

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 7 août 2008

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°3

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

Du 30 juin 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

Du 30 juin 2008

NOR D E F G 0 8 5 1 6 5 3 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO) ;
Décret du 20 mai 1903 (Mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié ;
Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150. ; BOEM 105.2.1, 110.3.5.1, 650.1.1) modifié ;
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3) ,

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°30 du 7 août 2008, texte 3.

Art. 1er. La brigade territoriale de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2008. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Bons-en-Chablais, Douvaine et Évian-les-Bains (Haute-Savoie) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Bons-en-Chablais, Douvaine et Évian-les-Bains exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Thonon-les-Bains	Allinges	(Dissolution)
	Anthy-sur-Léman	
	Armoy	
	Lyaud	
	Margencel	
	Marin	
	Orcier	
	Sciez	
	Thonon-les-Bains	
Douvaine	Ballaison	Ballaison
	Chens-sur-Léman	Chens-sur-Léman
	Douvaine	Douvaine
	Excenevex	Excenevex
	Loisin	Loisin
	Massongy	Margencel
	Messery	Massongy
	Nernier	Messery
	Veigy-Foncenex	Nernier
	Yvoire	Sciez
		Veigy-Foncenex
		Yvoire
Bons-en-Chablais	Bons-en-Chablais	Allinges
	Brenthonne	Armoy
	Cervens	Bons-en-Chablais
	Fessy	Brenthonne
	Lully	Cervens
	Perrignier	Fessy
		Lully
		Lyaud
		Orcier
		Perrignier
Évian-les-Bains	Bernex	Anthy-sur-Léman
	Champanges	Bernex
	Évian-les-Bains	Champanges
	Féternes	Évian-les-Bains
	Larringes	Féternes
	Lugrin	Larringes

	Maxilly-sur-Léman	Lugrin
	Meillerie	Marin
	Neuvecelle	Maxilly-sur-Léman
	Novel	Meillerie
	Publier	Neuvecelle
	Saint-Gingolph	Novel
	Saint-Paul-en-Chablais	Publier
	Thollon-les-Mémises	Saint-Gingolph
	Vinzier	Saint-Paul-en-Chablais
		Thollon-les-Mémises
		Thonon-les-Bains
		Vinzier